



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 27 janvier 2021

Délibération n°05/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 27 janvier à quatorze heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 15 janvier 2021.

Membres présents : Messieurs William JACQUILLARD, François NEBOUT, Didier JOBIT, Jérôme SOURISSEAU, Didier VILLAT, Gérard DESAPHY, Xavier BONNEFONT, Philippe BOUTY, Gérard ROY, Jacques CHABOT, Mesdames Martine PINVILLE, Stéphanie GARCIA, Jeanne FILLOUX, Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : Messieurs Mathieu HAZOUARD, Daniel SAUVAITRE, Samuel CAZENAVE, Jean-Hubert LELIEVRE, François BONNEAU, Madame Fabienne GODICHAUD.

Monsieur Mathieu HAZOUARD donne son pouvoir à madame Martine PINVILLE.

Membres consultatifs présents : Monsieur Daniel BRAUD, madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Andréas KOCH, madame Cécile FRANCOIS.

Objet : Convention EMCA 2020

L'Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) a été créée en 1999 à l'initiative du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis afin de répondre à un besoin de professionnalisation du secteur de l'animation. Le Pôle Image en a confié la gestion, dès sa création, à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême.

La formation s'est naturellement intégrée au paysage de l'animation française, bénéficiant d'une excellente réputation chez les professionnels de l'image. En outre, l'école arrive en deuxième position du classement des écoles d'animation réalisé par le Figaro Etudiant (juin 2019). L'école est également membre du Réseau des Ecoles de Cinéma d'Animation (RECA).

Depuis son ouverture, l'école est passée d'une première promotion de 16 étudiants à 166 étudiants à la rentrée 2020-2021.

Depuis la rentrée de septembre dernier, la durée du cursus est passée à 5 ans. La formation est sanctionnée, depuis janvier 2019, par un diplôme de Chef de projet Conception et Réalisation de Cinéma d'animation certifié RNCP de niveau 6 (bac+3/4).

Depuis sa création, le financement de cette école est soutenu par le SMPI Magelis.

Pour l'année 2020, le budget prévisionnel annuel de l'école est évalué à 1 723 000 €. Le budget réalisé 2019 s'élève à 1 715 997 €.

Par courrier daté du 1er décembre 2020, le SMPI Magelis est sollicité par la CCI à hauteur de 275 000 €. Le montant de la subvention allouée à l'EMCA inscrit au budget 2020 de Magelis est cependant de 250 000 €. Le Pôle Image subventionnera donc l'EMCA à hauteur de 250 000 € au titre de l'année 2020. Ce montant représente 14,5 % du budget prévisionnel (environ 1500 € par étudiant).

Pour mémoire, les frais de scolarité de l'école s'élèvent à 6625 € par an depuis la rentrée 2017. En 2020, ils représenteront un produit de 1 098 000 € soit 64,00 % du budget prévisionnel.

Le reste des produits est constitué des recettes de prestations de formation professionnelle, de la taxe d'apprentissage et d'une subvention d'équilibre de la CCI.

Le projet de convention relatif au financement de l'EMCA qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des deux partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Chambre de Commerce et d'Industrie) et notamment de détailler les modalités de versement de l'aide financière accordée par le Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (14 présents – 15 votants – 15 voix « pour ») :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année 2020 ;
- autorisent monsieur le Président à signer cette convention ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 4 fév. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 4 fév. 2021
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 4 février 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Jérôme SOURISSEAU

